



Inaptitude et dispense de reclassement

Par **Lilou97413**, le **16/03/2019** à **13:55**

Bonjour,

J'ai été déclarée inapte le 01/03 avec demande de reclassement par le médecin du travail.

Inaptitude non professionnelle.

J'ai reçu hier un courrier hier de mon employeur me demandant soit d'indiquer mes souhaits de régions et pays pour le reclassement soit j'ai la possibilité de refuser le reclassement.

Sachant que je ne souhaite accepter aucune offres de leur part, est ce que je risque quelque chose en choisissant la deuxième options ?

Merci par avance

Par **Aexandra**, le **17/03/2019** à **09:42**

si tu choisis la deuxième option cad aucune région de reclassement, ils ne pourront pas te reclasser, ils te licencieront. Au mieux ils te proposeront une ou deux offres pour se blinder au niveau risque juridique mais bon elles ne seront pas en adéquation avec tes souhaits

que souhaitez tu concrètement ? Je te conseille l'option 1

Par **Lilou97413**, le **17/03/2019** à **09:45**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, non je ne souhaite aucun reclassement chez eux.

J'ai normalement trouvé un nouvel emploi...

Je souhaite être licenciée mais j'ai peur qu'en cochant cette case mon employeur me licencie pour faute, est ce possible ?

Merci